



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-07

Séance du 26 février 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 19

**Ayant pris part à la
délibération :** 24

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Henri VIAULES, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise HOULES

Objet de la délibération : Ressources Humaines - Service RIME : Création d'un emploi permanent à temps complet

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'afin d'assurer la continuité du service, il convient de procéder au recrutement d'un agent permanent.

Il est en conséquence proposé de créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un emploi au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Catégorie C – titulaire à temps complet 35/35^{ème}.

Si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de trois ans renouvelables une fois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2026,
- modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- dire que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux pour 35/35^{ème},
- dire que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Françoise HOULES